

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0026/2017

Objet : Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code des Communes et notamment ses articles L 131.1 et L 131.2,
Vu le Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme, et notamment ses articles L 48 et 49,
Vu les arrêtés préfectoraux N°2911 en date du 18 Août 1961 et N°1214 en date du 21 Février 1978 fixant les zones de protection prévues à l'article L 49 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,
Vu la demande présentée par Monsieur BERGUE Stéphane, Président de l'association des caisses à savon et mange trottoir de Sargé sur Braye en vue de l'installation d'un débit de boissons de 3^{ème} catégorie à l'occasion de la course de caisses à savon, organisée le Dimanche 10 Septembre 2017 à partir de 06h00 au lieu-dit « La Marotière » à Sargé sur Braye,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur BERGUE Stéphane, Président de l'association des caisses à savon et mange trottoir de Sargé sur Braye est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à l'occasion de la course de caisses à savon, organisée le Dimanche 10 Septembre 2017 à partir de 06h00 au lieu-dit « La Marotière » à Sargé sur Braye, situé hors du périmètre de protection.

Article 2 : Le titulaire de la présente autorisation devra se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements sur la tenue et la police des débits de boissons et devra veiller à ce qu'aucun bruit gênant par son intensité ne vienne troubler le voisinage.

Article 3 : Monsieur le Maire de Sargé sur Braye est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, Monsieur BERGUE Stéphane, Président de l'association des caisses à savon et mange trottoir de Sargé sur Braye, et transmis pour information à Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mondoubleau.

Copie certifiée conforme
Sargé sur Braye, le 07 Septembre 2017

Le Maire,

Jean LÉGER

